

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Penser l'art - problèmes et méthodes 4
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT 06.18 (A.AV.334.FT0618.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module de niveau B4. Semestre de printemps
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir connaissances et outils pour mieux comprendre les liens entre création et contextes politiques, économiques et sociaux culturels afin de repérer et de comprendre les enjeux de pratiques artistiques justement situées dans des contextes particuliers. Apprendre à analyser les situations, objectifs dits et non-dits et dégager les éléments fondamentaux qui, dans le cadre de la commande, publique ou privée, des concours de type Kunst am Bau, des appels à projet ou des résidences d'artistes doivent être pris en compte par les artistes.
Contenu et formes d'enseignement	Séminaire Créer en contexte : rencontres et études de cas A partir d'études de cas précis, d'étude des œuvres réalisées dans des contextes situés, ainsi que d'un corpus théorique sur les pratiques site-specific et l'économie de projet, identifier les cadres de production et analyser comment les artistes répondent aux différentes injonctions, détournent les attendus et négocient leur participation.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation semestrielle par le, la ou les professeur·e·s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignants	Benoît Antille, Claude-Hubert Tatot
Nom du responsable du module	Claude-Hubert Tatot
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.